

Annexe IIb Règlement d'examen

Règlement d'examen de la spécialité « Aviation générale » du Baccalauréat professionnel			Candidat				
			Scolaires (établissement public ou privé sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage) habilité) Formation professionnelle continue dans un établissement public		Scolaires (établissement privé hors contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue en établissement privé Candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle. Enseignement à distance		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité.
Épreuves	Unité	Coeff.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
E1 : Épreuve scientifique		3					
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF
E2 : Épreuve de technologie : Analyse de systèmes d'aéronef	U2	4	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF
E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		10					
Sous-épreuve E31 : Préparation et réalisation d'une intervention de maintenance	U31	5	CCF		Ponctuel pratique	4 h	CCF
Sous-épreuve E32 : Diagnostic, essais et compte rendu	U32	3	CCF		Ponctuel pratique et oral	4 h 40 min	CCF
Sous-épreuve E33 : Économie- gestion	U33	1	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF
Sous-épreuve E34 : Prévention- santé-environnement	U34	1	CCF		Ponctuel écrit	2 h	CCF
E4 : Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min ⁽¹⁾	CCF
E5 : Épreuve de français, histoire-géographie et éducation civique		5					
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
Sous-épreuve E52 : Histoire – géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Épreuves facultatives Langue vivante ⁽³⁾ ou Langue des signes française (LSF)	UF1		Ponctuel oral	20 min ⁽¹⁾ ou 50 min ⁽²⁾	Ponctuel oral	20 min ⁽¹⁾ ou 50 min ⁽²⁾	Ponctuel oral 20 min ⁽¹⁾ ou 50 min ⁽²⁾

(1) Dont 5 minutes de préparation.

(2) Dont 30 minutes de préparation.

(3) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.